

nage des autorités ecclésiastiques de ce diocèse. Que chacun des membres se fasse donc un devoir de faire connaître ces faits à tous ceux qui peuvent faire partie d'une association de secours mutuel, afin qu'ils entrent d'abord dans nos rangs ; et si plus tard ils désirent faire parti d'une deuxième association, par l'expérience qu'ils auront acquise parmi vous, ils sauront choisir parmi nos Sociétés catholiques et Canadiennes-Françaises celles-là, de préférence aux Sociétés à croyances douteuses, et à coup sur provenant d'une race qui n'est pas la nôtre, — sans compter que ces Sociétés étrangères sont loin d'offrir à nous, Catholiques et Canadiens-Français de ce diocèse, les garanties que nous offrent nos associations de bienfaisances Canadiennes, notamment notre belle et florissante Union St-Joseph.

Nous ne pouvons, en terminant, ne pas vous féliciter de l'esprit de justice et de libéralité qui vous a toujours animés vis-à-vis nos succursales, en les considérant composés d'enfants d'une même famille, en leur concedant le droit de gérer leurs propres affaires et surtout, en leur accordant le privilège de voter chez elles sur toute motion tendant à changer quelque article de la constitution ou des règlements — important privilège qu'aucune Société en Canada n'accorde à ses membres.

Nous signalons à votre reconnaissance le dévouement et les services éminents rendus par une foule de bienfaiteurs, dont Sa Grandeur Monseigneur de St-Hyacinthe et notre vénéré Chapelain.

Nous ne pouvons, non plus, passer sous silence les sacrifices de tout genre que se sont imposés, dans votre intérêt, les membres de la direction du journal "l'Echo." Chacun de vous personnellement étant intéressé à l'existence et à la prospérité de cette feuille, nous espérons que vous vous ferez un devoir, non seulement de lui témoigner votre reconnaissance par votre abonnement, mais encore en la faisant recevoir par vos parents et amis.

Comme mot de la fin, votre Comité a la douleur de vous dire qu'il a été obligé de sévir contre plusieurs membres indignes en les expulsant de vos rangs. En espérant que ce triste devoir d'expulser des confrères ne lui incombera plus, nous nous rappellerons tous ce beau motto de notre association.

"S'élever et se soutenir réciproquement." Le tout respectueusement soumis par votre Comité,

B. O. BÉLAND, Président.

### Discipline

Les divers cas d'amende et d'expulsion prévus par les règlements de nos Sociétés de secours mutuel, s'expliquent et se justifient par eux-mêmes ; nous croyons seulement utile d'attirer l'attention sur les nombreux cas d'ivresse, à domicile comme sur la voie publique. La considération d'une Société, comme corps, est directement liée à la considération de chacun de ses membres ; c'est là un premier motif et suffisant pour qu'elle repousse de son sein qui-conque oublie le respect de soi-même. Un second motif est puisé dans l'intérêt qu'elle a de diminuer les causes de maladies essentiellement facultatives et dépendantes de la volonté du sociétaire. Or, l'ivrognerie est la cause productive de nombreuses altérations physiologiques et une société de secours mutuel est incontestablement fondée à exiger de ceux au soin desquels elle s'est engagée à pourvoir, l'abandon d'habitudes nuisibles à la santé en même temps que contraires à la dignité d'êtres raisonnables et moraux.

### ASSEMBLÉES

La plupart de nos sociétés de secours mutuel ont des assemblées générales chaque mois ; d'autres n'en ont que quatre par année ; il en est aussi qui n'en ont que deux.

Nous préférons les réunions fréquentes : il est avantageux, sous divers rapports, de mettre souvent les membres en communication directe entre eux d'abord, puis avec les personnes qui sont chargées de son administration ; il en résulte un lien d'estime et de confiance réciproques, qui rattache les membres les uns aux autres, et tous et chacun d'entre eux à la Société dont ils font partie en les lui rendant fidèles : ils lui deviennent associés d'une façon plus étroite et s'attachent plus intimement à elle en s'intéressant à ses affaires comme à ses progrès et à sa prospérité.

La réunion fréquente est aussi un moyen d'empêcher tout soupçon, par la répétition fréquente des comptes rendus. C'est pourquoi nous croyons que, en général, il faudrait rendre aussi fréquentes que possible ces réunions — sous peine d'amendes, si nécessaire.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.